

d'une manière spéciale un travail de M. Robin, sur la comparaison de cheveux de provenances diverses (*Ann. d'hyg.*, 1858, t. X, p. 434). Enfin, pages 158 et suivantes de ce volume, il a été donné une analyse exacte du travail récent de

M. H. Joannet sur le poil humain, et l'on a montré l'intérêt que cette étude peut présenter dans les questions d'identité.

Le crin animal est souvent falsifié avec des matières végétales, d'un prix moindre, telles que le crin végétal ou caragote, la zostère, les feuilles du *Carex brizoides*, le jute, etc. Le crin animal brûle en répandant une odeur animale désagréable; chauffé avec de la potasse, il dégage de l'ammoniaque. D'après M. Oudart, si l'on traite à froid un mélange de crin animal et de crin végétal par l'acide sulfurique à 66 degrés, le crin végétal, au bout de quelques heures, est carbonisé, tandis que le crin animal reste intact.

MODÈLES DE RAPPORTS

RAPPORTS sur un cas de défloration avec violence.

1^{er} RAPPORT. — EXAMEN DE LA PLAIGNANTE.

Nous soussigné, N..., docteur en médecine de la Faculté de Paris, y demeurant, rue..., sur la réquisition de M. le procureur impérial, et après avoir prêté devant ce magistrat le serment de faire notre rapport et de donner notre avis en notre honneur et conscience, nous sommes transporté, aujourd'hui mardi 28 octobre 186..., heure..., rue de..., n°..., accompagné de M. le commissaire de police du quartier de..., à l'effet de visiter la fille du sieur M..., que l'on disait avoir été violée et déflorée le dimanche 26, à huit heures du matin.

Le sieur M... nous a présenté son enfant, âgée de douze ans, qui se plaignait de douleurs vives aux parties génitales, aux cuisses et aux régions lombaires. Il nous a rapporté que le dimanche matin le sieur E..., âgé de vingt-cinq ans, l'avait attirée dans une chambre de l'étage au-dessous, et en avait abusé malgré sa résistance; que son enfant n'était précédemment affectée d'aucune maladie catarrhale, qu'elle n'était pas encore réglée, mais qu'elle jouissait habituellement d'une très-bonne santé, ainsi que sa constitution nous a paru l'annoncer.

M... nous a représenté la chemise qu'elle portait au moment où les violences avaient été exercées sur sa personne; et nous y avons remarqué des taches de diverses matières que nous nous réservons d'examiner.

Procédant d'abord à l'examen de la jeune fille, nous constatons qu'elle est d'une taille moyenne, d'embonpoint ordinaire à son âge et d'une bonne constitution; que rien dans sa physionomie n'indique des habitudes vicieuses.

Les organes sexuels, régulièrement développés, présentent l'état suivant :

Les grandes lèvres, un peu écartées, sont rouges et tuméfiées à leur surface interne: les petites lèvres, très-gonflées, très-rouges, sont recouvertes de mucosités purulentes d'un blanc jaunâtre. Ces mucosités sortent abondamment par l'orifice vaginal et nullement par l'urèthre, quand nous pressons sur le périnée, caractère essentiel lorsqu'il s'agit de distinguer si un écoulement est le résultat d'une simple inflammation ou de nature blennorrhagique (1).

Le clitoris est peu développé et la fourchette intacte.

La membrane hymen est déchirée de haut en bas, et les lambeaux forment de chaque côté de l'entrée du vagin, qui est sensiblement élargie, un repli saillant, à bords inégaux, rouges, tuméfiés et légèrement excoriés.

Nous observons en outre, à la partie inférieure et interne des cuisses et sur l'avant-bras droit, des contusions qui nous paraissent dater de deux ou trois jours, comme les violences exercées sur les organes sexuels.

De ces observations nous croyons pouvoir conclure :

- 1^o Que la jeune M... a été récemment déflorée;
- 2^o Que l'introduction d'un membre viril ou d'un corps quelconque a eu lieu malgré une vive résistance de la plaignante;
- 3^o Que l'état de santé, la constitution générale et la conformation régulière des parties sexuelles excluent toute probabilité d'une affection catarrhale et de manœuvres vicieuses;
- 4^o Que l'écoulement dont ces parties sont le siège ne peut être attribué qu'à des violences telles que celles dont cette jeune fille dit avoir été victime.

(1) Selon les observations de Tardieu (*Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*), lorsqu'on presse sur le périnée, la matière de l'écoulement sort plus ou moins abondamment par l'orifice du vagin, et non par l'urèthre, si la phlegmasie est purement inflammatoire; on voit constamment l'écoulement se faire à la fois par l'urèthre et par le vagin, si l'inflammation est blennorrhagique.

Néanmoins ces présomptions de viol, déjà si graves, résultant de l'état de la fille M..., acquerront encore un plus haut degré de certitude, s'il résulte de l'examen des taches que présente la chemise qu'elles sont en effet produites par du sperme.

En conséquence, ladite chemise a été enveloppée en un paquet et attachée avec un cordon sur lequel a été apposé le sceau de M. le commissaire de police, pour être procédé ultérieurement à l'analyse chimique des taches.

Certifions le présent rapport sincère et véritable.

A Paris, les jours, mois et an susdits.

2^e RAPPORT. — ANALYSE DE TACHES DE SANG ET DE SPERME.

Nous soussigné, A. C..., chimiste..., etc..., commis par ordonnance de M. le juge d'instruction D..., en date du..., à l'effet de, conjointement avec M. le docteur N..., procéder à l'analyse des taches de la chemise que portait la fille M... au moment où, selon sa déclaration, des violences auraient été exercées sur sa personne, et de déterminer la nature de ces taches, serment préalablement prêté par nous devant ce magistrat, nous avons reçu un paquet contenant ladite chemise, et nous sommes transporté tout de suite dans notre laboratoire, où de concert avec M. le docteur N..., et en présence de M. M..., père de la jeune fille, qui a reconnu l'intégrité des scellés, nous avons constaté :

Qu'il existait sur le derrière de la chemise un grand nombre de taches occupant environ 20 centimètres carrés et paraissant formées par un sang pur ou mêlé seulement d'un peu de sérosité; que plusieurs autres, plus petites, allongées et d'un jaune brunâtre, étaient évidemment des taches de matières fécales;

Que, sur le devant de la chemise, vers sa partie inférieure et moyenne, il y avait une tache grise jaunâtre de 7 à 8 centimètres de diamètre, et quelques autres plus petites, ayant le même aspect; que le linge avait, en ces endroits, une consistance plus grande et semblait empesé; que l'odeur n'avait rien de caractéristique.

Nous avons aussitôt procédé aux opérations chimiques nécessaires pour déterminer exactement la nature de ces taches :

1^o Deux des taches qui paraissent formées par du sang ont été découpées en plusieurs morceaux, puis introduites avec de l'eau distillée dans un tube fermé, et disposées de manière à plonger dans le liquide sans toucher le fond ni les parois du tube. Au bout d'environ deux heures de macération, des stries rougeâtres formées par la matière colorante se sont déposées et ont coloré en rouge la partie inférieure du liquide; le linge, décoloré, ne présente plus qu'une couche très-mince d'une substance grisâtre, molle, un peu élastique, soluble dans la potasse, et dont la dissolution potassique donne par le chlore et un peu d'acide chlorhydrique des flocons de matière animale coagulée: ensemble de phénomènes qui caractérise la fibrine.

2^o Le liquide dans lequel la matière colorante s'était déposée, filtré sur un très-petit filtre préalablement mouillé et chauffé ensuite peu à peu à la flamme d'une lampe à alcool, s'est troublé et décoloré, en même temps qu'il s'est formé des flocons gris rougeâtre. Deux gouttes de dissolution de potasse, ajoutées, ont fait disparaître ces flocons, la liqueur s'est éclaircie et a présenté une teinte verdâtre, vue par réflexion de la lumière, et une teinte rougeâtre, vue par réfraction; puis, en faisant passer un courant de chlore gazeux dans le liquide, et en y versant ensuite quelques gouttes d'acide chlorhydrique, les flocons albumineux se sont reformés: phénomènes que la matière colorante du sang peut seule déterminer.

Pour arriver à une démonstration complète de la présence du sperme dans les taches gris jaunâtre et empesées observées sur la partie antérieure de la chemise, nous avons dû constater à l'aide du microscope la présence des éléments essentiels du fluide séminal. Nous avons coupé dans la partie du linge tachée une bandelette large d'environ 1 centimètre, dont nous avons fait tremper le bout dans un verre de montre contenant un peu d'eau pure: bientôt le liquide a monté, en vertu de la capillarité, dans le tissu de la bandelette et a imbibé la tache, qui s'est gonflée et qui a repris peu à peu l'épaisseur et l'aspect qu'elle a dû avoir à l'état frais.

Au bout d'une demi-heure, nous avons raclé très-légèrement avec un scalpel la tache gonflée, et la matière qui s'en est ainsi détachée a été placée sur la lame porte-objet d'un microscope; nous l'avons un peu divisée en y ajoutant une petite quantité d'eau pure, et nous l'avons portée sous le microscope. Nous y avons observé d'abord de petits filaments blanchâtres provenant du tissu de la chemise et détachés par le raclage; puis, au milieu de corpuscules irréguliers, de granules multiformes, nous avons très-distinctement reconnu les spermatozoaires: les uns, entiers, grisâtres, transparents, d'une longueur d'environ 5 à 6 centièmes de millimètre, formés d'une tête large et un peu aplatie et d'un long appendice cylindrique plus étroit et s'amincissant toujours à partir de son origine; d'autres brisés, mais encore faciles à reconnaître à la forme et à l'aspect de leur tête.

Des faits et expériences qui précèdent, nous concluons :

1^o Que les taches placées sur le derrière de la chemise de la fille M... sont formées, quelques-unes par de la matière fécale, et la presque totalité par du sang mêlé d'un peu de sérosité;

2^o Que les taches observées sur le devant de la chemise sont dues à du sperme. Certifions, etc.

RAPPORTS sur une prévention de viol mal fondée.

1^{er} RAPPORT. — EXAMEN DE LA PLAIGNANTE.

Nous soussigné..., docteur-médecin de la Faculté de Paris, domicilié à..., canton de... (Seine-et-Oise), requis aujourd'hui 12 juin 186... par M. le procureur impérial près le tribunal de..., à l'effet d'aller visiter la jeune Louise B... qui, suivant la plainte portée par son père, aurait été victime d'un attentat à la pudeur commis sur sa personne dans la matinée du 9 de ce mois, et de constater si en effet il y a eu viol et défloration, et quelles peuvent être la nature et la cause de son état actuel de maladie, serment préalablement prêté de..., nous sommes transporté tout de suite avec ce magistrat en la commune de..., au domicile du sieur B...

Le sieur B... nous a rapporté que le 9, à sept heures du matin, sa fille, âgée de quatorze ans, étant restée seule dans sa maison, le sieur E..., son voisin, y était venu, qu'il l'avait jetée sur un lit et en avait abusé malgré sa résistance; que depuis ce moment elle était très-souffrante et marchait péniblement, mais que ce n'était qu'au bout de deux jours que, ses souffrances ayant augmenté, elle s'était plainte de douleurs vives aux organes sexuels et d'un écoulement abondant, et que, pressée de questions, elle lui avait fait l'aveu de l'attentat auquel E..., qu'il avait vu sortir de la maison, s'était livré sur elle.

Louise B..., interrogée par nous, ne nous a répondu qu'avec beaucoup d'hésitation, mais a fini par confirmer le récit qui venait de nous être fait. Sur notre demande, elle nous a représenté la chemise qu'elle portait le jour où elle aurait été déflorée par le sieur E...

Examen de la jeune B... — Louise B..., non encore réglée, est d'une petite taille, d'une constitution chétive, éminemment lymphatique; elle a le teint pâle, les yeux cernés; elle ne peut nous faire voir sur aucune partie de son corps la moindre trace de violences.

I. Les organes sexuels, très-développés, sont déjà flétris et décolorés; les grandes lèvres, très-épaisses et flasques, sont écartées à leur partie inférieure.

II. La vulve, dont l'entrée est fort élargie, est évasée en forme d'entonnoir, au fond duquel est refoulée la membrane hymen considérablement relâchée, mais sans déchirure, et formant une sorte d'anneau autour de l'orifice béant du vagin, dont les dimensions sont telles qu'on peut y introduire facilement le doigt; la fourchette est déprimée, mais non déchirée.

III. Il n'existe du reste sur ces parties aucune excoriation, aucune trace de contusions ou de plaies plus ou moins récentes; mais elles sont lubrifiées par l'écoulement d'une matière blanchâtre qui nous a paru leucorrhéique.

IV. La partie supérieure interne des cuisses, ainsi que le rebord des grandes lèvres, sont le siège de l'affection de la peau connue sous le nom d'eczéma, affection caractérisée par une forte rougeur et une éruption de petites vésicules qui causent une vive démangeaison.

Conclusions. — Il est évident que la jeune Louise n'a pas été déflorée, puisque la membrane hymen ne présente pas de déchirure (II); mais la flétrissure des organes (I), la disposition infundibuliforme de la vulve, la dépression et la déformation de l'hymen, la dilatation de l'orifice vaginal (II), attestent une habitude déjà ancienne d'attouchements et sans doute d'introduction dans le vagin d'un corps plus ou moins volumineux; toutefois rien n'indique que ce corps soit un membre viril.

Non-seulement il n'y a point eu défloration, mais il n'y a pas même eu tentative de viol; il n'y a pas eu d'introduction violente du membre viril à la date indiquée, puisqu'il n'existe sur aucune partie du corps, pas même sur les grandes et petites lèvres, la moindre apparence de ces prétendues violences.

L'écoulement dont les organes sexuels sont le siège ne peut provenir d'un attentat commis seulement trois jours auparavant; il existe déjà depuis longtemps: ce sont des fleurs blanches occasionnées par les habitudes d'onanisme, et c'est cet écoulement qui a déterminé l'eczéma.

Nous avons la conviction que l'analyse des taches de chemise confirmera pleinement nos présentes conclusions; et, pour qu'il soit procédé à cette analyse, nous avons, en présence du sieur B..., déposé ladite chemise dans un carton qui a été soigneusement fermé et sur lequel a été apposé le sceau de l'autorité.

Certifions le présent rapport..., etc.

2^e RAPPORT. — EXAMEN DES TACHES DE LA CHEMISE.

Nous soussigné..., sur la réquisition de M. le juge d'instruction près le tribunal de..., nous sommes transporté ce..., dans le cabinet de ce magistrat, où, serment préalablement prêté de remplir en notre honneur et conscience la mission qui nous est confiée, nous avons pris connaissance de l'ordonnance qui nous commet à l'effet de constater de quelle nature sont les taches existant sur une chemise de la jeune B... qui aurait été victime d'un attentat à la pudeur.

A l'instant même il nous a été remis un carton contenant ladite chemise, et vérification faite, en présence de M. le juge d'instruction, de l'intégrité du sceau qui y est apposé, nous sommes rendu tout de suite dans notre laboratoire, accompagné de..., et avons procédé à l'examen et aux opérations nécessaires.

Le bas de la chemise présente, sur les parties antérieure et postérieure, des taches qui ont la couleur verdâtre que présentent souvent les écoulements leucorrhéiques; la toile semblait empesée, à peu près comme le seraient des taches de sperme, mais chauffée, elle ne donnait pas d'odeur spermatique.

Nous avons coupé dans les endroits tachés des bandelettes larges de 2 à 3 centimètres, dont nous avons fait tremper le bout dans des capsules contenant un peu d'eau distillée; au bout d'une demi-heure, elles avaient perdu toute leur roideur. Nous avons enlevé avec soin, à l'aide d'un scalpel, la matière gonflée adhérente à ces bandelettes et nous l'avons placée sur la lame porte-objet d'un microscope: nous avons constaté la présence de filaments incolores détachés de la toile par le raclage, et auxquels adhéraient un grand nombre de corpuscules ou de petits grains, de forme, de volume et de couleur très-variés, de nombreuses cellules épithéliales, et de petites écailles roussâtres de formes irrégulières qui ne sont que du mucus vaginal; nulle part nous n'avons reconnu la présence des spermatozoaires, caractérisés par leur tête large et aplatie en forme de disque, d'où se détache un appendice cylindrique effilé qui en constitue la queue.

La même recherche, faite successivement sur la matière provenant de diverses taches, nous ayant donné toujours le même résultat, nous devons conclure de cet examen que les taches de la chemise de la jeune B... ne présentent aucune trace de sperme, et que cette jeune fille n'est affectée que d'un écoulement leucorrhéique.

Certifions le présent rapport..., etc.

RAPPORT sur un avortement provoqué au moyen d'un instrument vulnérant introduit dans l'utérus. — Mort de la femme.

Nous soussigné, etc..., nous sommes transporté à..., à l'effet de visiter le corps de la fille Marie B..., et de constater son genre de mort.

Introduit avec M. le commissaire de police dans la chambre où était le cadavre de la fille B..., que l'on nous a dit avoir avorté la veille, à sept heures du matin, et avoir succombé à huit heures et demie, nous avons trouvé ledit cadavre sur un matelas recouvert d'un drap ployé en plusieurs doubles. Un lit, placé dans ladite chambre, était ensanglanté, et des linges mouillés de sang étaient déposés dans le bas d'une armoire. — Nous avons mis en réserve, pour en faire ultérieurement l'examen, plusieurs fioles, un pot et une cuvette placés sur une table près de la croisée, et nous avons procédé à l'examen du cadavre.

I. Le corps, qui nous a paru être celui d'une femme de vingt-deux à vingt-quatre ans, forte et bien conformée, présentait déjà une couleur bleuâtre et des phlyctènes remplies d'une sérosité roussâtre.

II. La face était pâle et livide, les mâchoires étaient fortement serrées; les cavités nasales laissaient découler un fluide sanguinolent peu coloré.

III. Les seins ne donnaient, par la pression, que quelques gouttes de sérosité non laiteuse.

IV. Du sang rouge s'écoulait des parties sexuelles, lorsque l'on comprimait la région hypogastrique.

V. Les grandes lèvres étaient minces et flasques; les petites étaient peu saillantes, et la droite était divisée transversalement dans toute son épaisseur.

VI. L'ouverture du vagin était très-dilatée et circulaire.

VII. La fourchette, le méat urinaire, le clitoris, le mont de Vénus, étaient couverts d'une couche de sang en partie coagulé; mais après les avoir essuyés, nous avons reconnu qu'ils n'étaient le siège d'aucune lésion.

VIII. Nous avons trouvé, à l'ouverture du crâne, le cerveau affaissé, mais sain, et les vaisseaux contenaient à peine du sang.

IX. A l'ouverture de la poitrine, les organes pulmonaires nous ont également paru affaissés et pâles, mais leur tissu ne nous a présenté aucune altération; le cœur était petit, mou et vide, ainsi que tous les gros vaisseaux.

X. Dans l'abdomen, nous avons d'abord constaté le bon état du péritoine et des nombreux replis de cette membrane, de l'estomac, du canal alimentaire, des organes biliaires et urinaires.

XI. Mais les ligaments ronds, les trompes et les ovaires étaient noirs, et le corps de l'utérus était à peu près sphérique et de la grosseur de la tête d'un fœtus à terme.

XII. Le col de cet organe, que nous avons examiné avec le plus grand soin après avoir désymphysé le pubis, était très-mince et n'avait pas plus de 8 à 10 millimètres de hauteur. Son orifice était divisé, et comme déchiré transversalement, dans une étendue de plus de 12 millimètres, et il s'en détachait, vers le côté droit, un lambeau de 16 à 18 millimètres de longueur sur 5 à 6 d'épaisseur. Sa cavité contenait des portions d'un tissu floconneux et parenchymateux qui nous a paru être un reste du délivre. Sa paroi interne nous a présenté plusieurs lambeaux adhérents d'un tissu semblable, et nous avons reconnu que c'était en effet des portions du délivre, qui paraissait avoir été arraché.

XIII. Le canal vaginal contenait une grande quantité de sang noir et coagulé; mais nous l'en avons débarrassé par des lotions répétées, et nous l'avons trouvé sain, lisse et uni dans toute son étendue.

XIV. Procédant ensuite à l'examen des substances, du lit et du linge, sur lesquels nous nous étions réservé de revenir, nous avons trouvé:

Trois fioles contenant: l'une du vinaigre; la seconde, une potion calmante préparée chez...; la troisième, quelques gouttes d'éther sulfurique;

Un vase contenant une infusion de fleurs de violette et de tilleul;

Une cuvette contenant un linge mouillé, qui nous a paru, d'après son odeur et d'après le sang dont il était imprégné, avoir servi à faire des lotions d'eau vinaigrée.

Le lit était composé d'un matelas et d'un sommier ensanglantés d'outre en outre dans leur milieu et sur un de leurs bords, et d'un drap également ensanglanté; le tout était recouvert d'un autre drap et d'une couverture sur lesquels on voyait aussi de larges taches de sang.

Deux draps, des serviettes et des chemises, que nous avons retirés de l'armoire indiquée ci-dessus, étaient mouillés d'un sang noir et pur, et les chemises en étaient surtout imprégnées dans toute leur partie inférieure.

De ces diverses observations nous croyons pouvoir conclure:

1^o Que la fille B... a succombé à une hémorrhagie utérine considérable, que l'on a cherché à arrêter par des lotions acidules (XIV);

2^o Que, bien que nous ayons en vain cherché dans les linges le produit de la conception, néanmoins tout porte à croire que ce produit a été ou soustrait ou jeté par mégarde, et que l'hémorrhagie a été l'effet d'un avortement que l'on a déterminé en portant un instrument vulnérant jusque sur les membranes du fœtus contenu dans la matrice; ce qui nous paraît démontré par la division de la nymphe du côté droit (V), par le déchirement de l'orifice de l'utérus (XII), par des lambeaux du délivre trouvés dans cet organe (*ibid.*);

3^o Que la mort a été prompte: ce qui nous semble résulter de l'état de la membrane péritonéale et des autres viscères contenus dans le bas-ventre, qui assurément eussent présenté des signes d'inflammation si la fille B... eût survécu quelques heures aux manœuvres dont il nous paraît évident qu'elle a été victime.

Le présent rapport est certifié conforme à la vérité et aux principes de l'art.

A..., ce...

RAPPORT sur un avortement provoqué par une chute et par des coups.

Nous soussigné, etc..., avons trouvé la dame A..., qui nous a paru âgée de vingt-huit à trente ans, et d'une bonne constitution, et qui était tourmentée d'une fièvre violente et de vives douleurs dans la région hypogastrique.

Elle nous a dit que la veille, elle avait été renversée sur le pavé et cruellement maltraitée; qu'elle avait reçu plusieurs coups de pied au ventre; qu'aussitôt elle avait ressenti de violentes douleurs dans l'utérus, et que, quatre heures après, elle avait fait une fausse couche. Sur nos questions, elle a ajouté qu'elle était enceinte d'environ deux mois; qu'elle avait eu déjà deux grossesses, et qu'elle avait avorté sans cause connue, la première fois à trois mois, et la seconde à cinq.

Nous avons procédé à sa visite :

I. Nous avons vu, à la fesse gauche, une ecchymose de 2 à 3 pouces d'étendue, d'un rouge brun uniforme, et paraissant très-récente, que la dame A... nous a dit être l'effet de sa chute.

II. Nous n'avons vu en aucune autre partie ni contusion ni aucune autre lésion apparente : les organes génitaux externes nous ont seulement paru un peu gonflés.

III. Du sang, en partie liquide et en partie coagulé, s'écoulait par la vulve.

IV. En introduisant un doigt dans le vagin, nous avons trouvé l'orifice de l'utérus souple et dilaté, et le corps de cet organe plus développé que dans l'état naturel.

V. Nous nous sommes fait représenter le produit de l'avortement, qui était à peu près de la grosseur d'un œuf; nous l'avons mis dans une cuvette pleine d'eau, et en avons détaché le sang avec précaution. Nous avons trouvé, dans cet œuf membraneux, un embryon ayant 2 pouces de longueur, et présentant déjà quelques traces d'ossification; le cordon ombilical, très-gros, était un peu plus long que le fœtus lui-même, et s'attachait, par une base fort large, à la partie inférieure de l'abdomen.

Nous croyons pouvoir conclure de nos observations :

1° Que la dame A... était effectivement enceinte au moins de deux mois (V);

2° Que, bien que ladite dame paraisse avoir une disposition naturelle à l'avortement, il est à considérer que la première fois il avait eu lieu à trois mois, et il n'avait eu lieu la seconde fois qu'à la fin du cinquième, d'où l'on pouvait espérer que cette grossesse irait jusqu'au terme naturel, ou du moins jusqu'à une époque assez rapprochée de ce terme pour que l'enfant vécût;

3° Enfin que la fausse couche a été déterminée, selon toute apparence, par la chute dont la dame A... porte encore la marque, et surtout par les coups de pied au ventre, s'il est constant que des violences de ce genre aient été exercées contre elle.

Certifions, etc.

RAPPORTS sur un accouchement récent suivi d'infanticide. — Preuves de l'accouchement nié d'abord par la prévenue. — Impossibilité de la chute de l'enfant dans les latrines. — Taches de sang, de méconium, d'enduit sébacé.

1^{er} RAPPORT. — PREUVES DE L'ACCOUCHEMENT ET DE L'INFANTICIDE.

Nous soussigné..., docteur-médecin de la Faculté de Paris, sur la réquisition de M. le commissaire de police..., etc., nous sommes transporté avec lui, aujourd'hui..., rue..., n°..., à l'effet d'y visiter la fille N..., que l'on présume être accouchée il y a trois jours, et de constater son état.

Arrivé en ladite maison, dans une chambre au premier étage, nous avons trouvé ladite fille N... alitée; et, par l'examen que nous en avons fait, nous avons reconnu les circonstances suivantes :

I. La face était légèrement pâle, l'œil abattu, un peu cerné.

II. Le pouls était fébrile, ample, onduleux; la peau était molle, souple, avec un peu de chaleur, et une moiteur qui avait l'odeur aigre que l'on observe ordinairement chez les femmes récemment accouchées.

III. Les mamelles étaient tuméfiées, distendues, douloureuses; il s'en était déjà écoulé une certaine quantité d'humeur laiteuse, comme nous nous en sommes assuré en examinant la chemise de la malade, qui était tachée à l'endroit des mamelons; de plus, en pressant légèrement les mamelles, nous en avons exprimé une humeur laiteuse, bien caractérisée par sa couleur et sa consistance.

IV. Le ventre était souple; la peau était lâche, ridée, parsemée de petites stries ou éraillures blanchâtres, luisantes, entre-croisées en différents sens, et qui, de la région des aines et du pubis, se dirigeaient principalement vers l'ombilic. On voyait aussi une ligne brunâtre qui, du pubis, se portait vers l'ombilic, et l'on reconnaissait que la ligne médiane et les muscles abdominaux avaient souffert une grande distension; car, en parcourant cette ligne dans toute son étendue avec l'extrémité des doigts, on y trouvait un écartement très-marqué, surtout du côté de la région ombilicale.

V. En appliquant une main sur la région hypogastrique et introduisant dans le vagin le doigt indicateur de l'autre main, on sentait, à travers les parois du ventre, que le corps de la matrice était très-volumineux, ferme, arrondi, qu'il s'élevait à peu de distance de l'ombilic, et qu'il se contractait encore d'une manière très-sensible sous la main qui le pressait.

VI. Les parties génitales étaient légèrement tuméfiées et très-dilatées dans toute leur étendue. Il s'en écoulait un liquide d'un blanc jaunâtre, mêlé de sang, qui avait l'odeur forte

particulière aux lochies, comme nous nous en sommes assuré en examinant les linges qui étaient sous la malade. La fourchette était déchirée. L'orifice de la matrice était assez dilaté pour qu'on pût facilement y introduire deux doigts : il donnait issue au liquide dont il vient d'être parlé.

VII. Enfin, il a été reconnu par le toucher que le bassin était ample, évasé, bien conformé, et disposé pour un accouchement facile.

D'après ces différentes observations, nous assurons :

1° Que N... est accouchée depuis trois ou quatre jours au plus : ce qui est bien constaté par l'odeur de la sueur, l'état des mamelles, la sécrétion du lait, la nature de l'écoulement qui a eu lieu par les parties génitales, l'état de ces parties, de la matrice et du ventre (II, III, IV, V et VI);

2° Qu'aucune maladie ou affection autre que l'accouchement ne peut produire cet ensemble, cette série de circonstances que nous avons observées.

3° Que, d'après la disposition du bassin, N... a pu accoucher facilement et promptement.

Alors nous a été présenté le cadavre d'un enfant nouveau-né que l'on suppose être celui dont la fille N... serait accouchée, et qui a été extrait des latrines de ladite maison. Nous avons procédé tout de suite à son examen :

I. Cet enfant, du sexe féminin, bien conformé, pèse 3 kilogrammes, et sa longueur totale est de 0^m,48, ce qui est le poids et la mesure ordinaires des enfants forts et à terme.

II. Il y a, à l'ombilic, un bout de cordon sans ligature. Sa longueur est de 0^m,12 à 0^m,15; son extrémité libre présente des inégalités, des dentelures, qui indiquent clairement que le cordon a été arraché et déchiré, et non coupé.

III. Toutes les articulations sont flexibles, et les membres mous et pâles. On remarque seulement une ecchymose circulaire large de 34 à 35 millimètres, à la partie externe de la cuisse droite; mais elle ne s'étend pas au delà du tissu graisseux, ainsi que nous nous en sommes assuré par la dissection.

IV. La face est d'une teinte violacée, parsemée de plaques brunâtres; il découle des narines une mucosité sanguinolente; les paupières sont livides et rougeâtres, les yeux injectés. Il y a au côté droit de l'os frontal une forte contusion avec excoriation.

V. Le crâne, quoique volumineux, a peu de consistance et se déforme à la plus légère pression; la peau qui le recouvre semble décollée de dessus les os, et, en l'incisant, nous avons en effet trouvé un épanchement de sang en partie coagulé qui occupait une grande partie de la convexité du crâne. Les os, détachés en plusieurs endroits les uns des autres, étaient séparés, en plusieurs endroits, du péricrâne et de la méninge, qui lui est intimement unie dans l'état naturel.

Sur le côté droit de l'os frontal, à l'endroit correspondant à la contusion n° IV, est une fracture anguleuse dont chaque branche a 5 centimètres, et une fracture qui s'étend dans l'orbite.

L'os pariétal droit est détaché du péricrâne et de la méninge dans presque toute son étendue et présente deux fractures : une, antérieure, anguleuse, a entièrement séparé la portion antérieure et supérieure de l'os; l'autre, postérieure, est moins étendue. — Le pariétal gauche n'est point fracturé, mais offre à son centre une forte dépression.

Après avoir enlevé les os qui forment la voûte du crâne, par une coupe circulaire faite avec des ciseaux, opération qui a présenté de la difficulté parce que les os étaient durs et solides comme ils le sont chez un enfant à terme fortement constitué, nous avons trouvé un épanchement sanguin sur toute la surface du cerveau, qui était extrêmement mou. Cet épanchement existait aussi à la base du crâne, où nous avons observé une fracture s'étendant obliquement de droite à gauche et comprenant une partie de l'os sphénoïde et de l'apophyse de l'os occipital.

VI. Les autres parties du corps n'ont présenté à l'extérieur aucune apparence de lésion; mais, en faisant une incision longitudinale sur la partie antérieure et moyenne du cou, nous avons trouvé sous la peau, au-dessus de la glande thyroïde, une ecchymose circulaire de la largeur de 0^m,016 à 0^m,018, renfermant un petit caillot de sang; et, en ouvrant la trachée-artère, sa membrane intérieure a été trouvée d'une couleur rouge dans l'endroit correspondant à l'ecchymose.

VII. A l'ouverture de la poitrine, nous avons trouvé les organes bien conformés, le cœur et les gros vaisseaux gorgés de sang. Les poumons étaient développés et d'une couleur rosée. — Nous les avons retirés de la poitrine, avec le cœur, après avoir lié la trachée-artère et les gros vaisseaux, et nous les avons soumis à l'épreuve hydrostatique, d'abord entiers, puis coupés en morceaux; ils ont constamment surnagé (voy. t. I^{er}, p. 365 et 403). — Examinés avec une loupe sous un grossissement de 7 à 8 diamètres, comme l'indique M. Bouchut, ils ont offert dans toutes leurs parties un amas de vésicules arrondies, serrées, de dimensions inégales, paraissant avoir 1 à 2 millimètres (voy. t. I^{er}, p. 374).

VIII. Les viscères contenus dans l'abdomen étaient sans altérations et bien conformés; le gros intestin était rempli de méconium.

De ces différentes observations nous concluons :

1° Que l'enfant était à terme, vivace, bien conformé : ce qui est démontré par la solidité des os, et par les articles I et II ci-dessus ;

2° Qu'il est né vivant, et qu'il a complètement respiré : ce qui est déterminé par l'état des poumons (VII), et par les différentes ecchymoses et contusions observées (III, IV, V, VI) ;

3° Qu'il est mort peu de temps après sa naissance : ce qu'indique l'état du gros intestin, qui était entièrement rempli de méconium ;

4° Que sa mort ne peut être attribuée à une hémorragie par le cordon ombilical, puisque le cœur et les gros vaisseaux étaient gorgés de sang (VIII) ; ni à une suffocation, puisque les organes respiratoires n'ont présenté aucune espèce d'altération ;

5° Que sa mort ne peut être attribuée non plus à une chute qu'il aurait pu faire sur la tête à l'instant de la naissance, puisque la forme, la situation et le nombre des fractures observées au crâne repoussent cette supposition (VI) ;

6° Que la mort doit être attribuée à des coups, à des violences extérieures exercées peu de temps après la naissance, et dirigées spécialement sur le côté droit de la tête et de la face (IV, V, VI), violences qui ont produit les fractures du crâne, l'épanchement du sang dans cette cavité, et la désorganisation du cerveau.

En foi de quoi, etc.

Ne pouvant persister à nier son accouchement, la fille N... déclara qu'en effet elle était accouchée dans la nuit; que, prise des premières douleurs, elle avait éprouvé en même temps un extrême *besoin*; que les douleurs avaient redoublé lorsqu'elle était sur le siège des latrines, et que l'enfant était tombé dans la fosse. On ajouta peu de foi à ce récit, et bientôt des taches observées entre le matelas et la paille et sur une robe de la fille N... mirent sur la voie de la vérité. Le même expert eut à procéder à de nouvelles recherches, assisté de M..., pharmacien.

2° RAPPORT. — IMPOSSIBILITÉ QUE LA MORT DE L'ENFANT SOIT LE RÉSULTAT DE SA CHUTE DANS LES LATRINES. — EXAMEN DES TACHES DU MATELAS ET DE LA ROBE.

Nous soussignés, etc., commis par..., à l'effet de constater : 1° si l'accouchement de la fille N... a eu lieu dans les circonstances par elle déclarées, et si la chute de l'enfant dans les latrines a pu produire les lésions observées sur cet enfant; 2° si les taches existant entre le matelas et la paille et sur la robe de la fille N... pouvaient fournir quelque indice sur la manière dont avait été commis l'infanticide présumé..., nous sommes transportés le..., avec M. le commissaire de police, au domicile ci-dessus indiqué.

Questionnée par nous, la fille N... nous a répété les détails déjà donnés par elle, ajoutant qu'elle était accouchée *assise* sur le siège des latrines.

Nous avons immédiatement constaté que ce siège a très-peu de largeur d'avant en arrière; que la distance entre la circonférence de la lunette et le mur n'est postérieurement que de 10 à 12 centimètres, de sorte que, la fille N... étant assise comme elle le dit, la vulve et le périnée, refoulés en avant par la tête du fœtus au moment de sa sortie, devaient nécessairement porter contre le bord antérieur de la lunette. En admettant que l'accouchement ait été possible dans cette position, la tête de l'enfant, chassée d'arrière en avant par les contractions de l'utérus, se serait trouvée arrêtée par la tablette antérieure de la lunette, et l'enfant ne pouvait tomber dans la fosse qu'autant que la mère l'aurait volontairement refoulé dans la direction du conduit des latrines.

Passant à l'examen du matelas, de la paille et de la robe mis sous scellés, nous avons vérifié l'intégrité des cachets, et nous avons ensuite constaté ce qui suit :

1° Vers le milieu de la face supérieure de la paille, la toile présente une tache d'environ 19 centimètres de longueur sur 16 à 18 de largeur correspondant exactement, pour la dimension et la forme, à une semblable tache que présente la toile du matelas. Ces taches, beaucoup plus apparentes sur les surfaces par lesquelles se touchent les toiles que sur celles en contact avec la paille ou avec la laine, résultent évidemment d'un corps qui a dû être déposé entre la paille et le matelas.

Sur l'une et l'autre toile, quelques portions de cette large tache offrent une teinte rougeâtre plus ou moins foncée et des écailles ou petites croûtes rouges et brillantes (A), formées, selon

toute apparence, par du sang desséché. Vers le milieu, une partie plus brune ou brun verdâtre, formée d'une matière poisseuse, nous paraît offrir les caractères du méconium (B). Le reste de la surface tachée est grisâtre, marbré de brun rouge et de brun verdâtre sur les bords (C).

L'aspect de la tache est le même sur la toile du matelas, seulement les teintes sont moins prononcées.

La détermination exacte de la nature de ces taches exigeant l'emploi de réactifs chimiques et des opérations qui ne peuvent être faites que dans un laboratoire, nous avons découpé sur l'une et l'autre toile dans la partie maculée, et en isolant autant que possible les taches qui nous paraissaient de nature différente, des bandelettes de 10 à 12 centimètres de longueur sur 3 à 4 de largeur (voy. page 381), que nous avons renfermées dans des papiers soigneusement étiquetés et numérotés, afin de pouvoir plus tard reconnaître d'où elles proviennent.

2° La robe, qui est de cotonnade bleue, présente sur le devant une tache qui en occupe transversalement presque toute la largeur, et qui, située à peu près au milieu de la hauteur de la jupe, se continue jusqu'en bas en formant des stries irrégulières. Cette tache, comme celles de la paille et du matelas, est, dans une partie de son étendue, d'une teinte rougeâtre due probablement à du sang desséché; elle présente sur quelques points des stries d'un brun verdâtre ayant l'apparence de méconium, et sur d'autres une matière d'un gris jaunâtre, compacte, graissant le tissu et s'en détachant sous forme de lamelles, matière que nous présumons provenir de l'enduit sébacé détaché du corps du fœtus par le frottement de l'étoffe.

Il y avait une analogie manifeste entre les taches de la robe et celles de la paille et du matelas; seulement la couleur bleue de l'étoffe les rendait moins apparentes, et, pour les voir bien distinctement, nous avons dû en approcher la lumière d'une bougie et les regarder obliquement et par réflexion. — Nous avons coupé et mis à part, avec les mêmes soins qu'ici-dessus, plusieurs bandelettes de cette étoffe. Les papiers contenant ces bandelettes, bien distinctement étiquetés, ont été enfermés, avec ceux contenant les bandelettes prises sur le matelas et la paille, dans une enveloppe revêtue du cachet de M. le commissaire de police, et nous les avons emportés pour procéder, dans le laboratoire de..., aux opérations nécessaires.

Le lendemain, audit lieu..., en présence de M. le commissaire de police et vérification faite des scellés, nous avons procédé ainsi qu'il suit à l'analyse des taches :

1° Les bandelettes 1 et 2, provenant de la toile de la paille et sur lesquelles sont les taches (A) rougeâtres et brillantes à la surface, ont été introduites dans un tube fermé à son extrémité (voy. page 381) et contenant de l'eau distillée. Bientôt une matière colorante s'est détachée sous forme de stries rougeâtres, et s'est déposée au fond du tube. Au bout de cinq heures, nous avons retiré du tube la bandelette décolorée, et nous avons trouvé adhérente à sa surface une couche mince d'une substance grisâtre s'enlevant facilement avec l'ongle, soluble dans la potasse, et dont la dissolution potassique donnait par le chlorure et un peu d'acide chlorhydrique des flocons de matière animale coagulée, ensemble de phénomènes qui caractérisent la fibrine. Le liquide aqueux, agité avec une baguette de verre, a pris une teinte rougeâtre; chauffé jusqu'à ébullition à la lampe à alcool, il s'est troublé, a perdu sa coloration, est devenu grisâtre et a déposé des flocons de fibrine et d'albumine, qui se sont dissous facilement par l'addition de quelques gouttes de solution de potasse. *La liqueur a pris alors une teinte verte, vue par réflexion, et rosée ou rougeâtre, vue par réfraction*, indice certain de la présence du sang; et l'observation microscopique (voy. page 384) a en effet indiqué la présence de globules sanguins.

Les mêmes épreuves répétées sur la bandelette n° 2 provenant de la toile de la paille, sur les bandelettes 3 et 4 provenant également de la toile du matelas, et les bandelettes 5 et 6 provenant de la robe, ont donné exactement les mêmes résultats.

2° Les bandelettes 7 et 8, qui provenaient de la paille et sur lesquelles étaient les taches brun verdâtre (B), immergées dans de l'eau comme il a été dit ci-dessus, se sont gonflées au point de doubler de volume en moins d'une demi-heure; et la matière qui, en se gonflant, avait pris la couleur et la viscosité du méconium, nous a présenté, vue à la simple loupe, un grand nombre de villosités et surtout de granules de matière colorante verte; détachées par raclage et soumises au microscope, elles nous ont offert tous les caractères indiqués par M. Ch. Robin comme particuliers au méconium (voy. page 409).

La même épreuve, répétée sur les bandelettes n° 10 et 11 qui avaient été coupées sur le milieu de la jupe de la robe, et sur lesquelles les taches brun verdâtre avaient une plus grande épaisseur, ont donné d'une manière plus évidente encore les mêmes résultats.

Convaincus dès lors que les taches soumises à notre examen sont des taches de sang et des taches de méconium, nous avons cru superflu de pousser plus loin nos recherches.

Conclusions. — La fille N... n'a pu accoucher, comme elle le prétend, *assise* sur le siège des latrines.

En admettant qu'un accouchement puisse, dans certains cas, avoir lieu dans cette position,